

# 5.4

Avis d'intention des assujettis et  
autres avis

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

#### SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA)

##### Avis de demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation

Conformément à l'article 32.3 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, chapitre I-13.2.2 (« *Loi sur les institutions de dépôts* »), Société Hypothécaire HSBC (Canada) (« Société HSBC ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts.

Depuis le 29 mars 2024, Société HSBC a cessé d'exercer au Québec ses activités d'institution de dépôts puisqu'elle a fusionné avec la Banque Royale du Canada.

Les obligations de Société HSBC concernant les dépôts d'argent reçus dans l'exercice de l'activité d'institution de dépôts en conformité avec l'autorisation dont Société HSBC demande la révocation ont donc été transférées à :

- **La Banque Royale du Canada**  
1, Place Ville Marie  
Montréal, (Québec) H3B 3A9

L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cette société d'épargne, veuillez accéder au Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

[Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie | AMF \(lautorite.qc.ca\)](https://www.lautorite.qc.ca/registre-assureurs-institutions-de-dépôts-et-sociétés-de-fiducie)

Fait le 6 juin 2024